

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

PIERREVILLE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE**

ARRONDISSEMENT
NANCY

Séance du 13 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire
Présent : Thierry WEYER – Philippe MARCHAND – Aline SAINT-AYES – Stéphane PEULTIER – Béatrice TRIDON -Jean-Pol GERMAIN – Paulette BALTHAZARD – Michel HUGUET -Sophie PINOT – David GUIGUES -Céline GRADOS

DATE DE LA CONVOCATION

6/12/2021

DATE D’AFFICHAGE

15/12/2021

A été nommée secrétaire : Paulette BALTHAZARD

Le maire informe les membres du conseil du retrait de la question n°4 vente de terrain de l'ordre du jour

2021-0037) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

CONTRAT CHENIL SERVICES- GROUPE SCAPA

Suite à la délibération du 17 novembre 2017 concernant le contrat au CHENIL SERVICE, la loi D99-5 du 6 janvier 99 (code rural) imposent aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire

L'échéance du contrat arrive à son terme

Le maire propose de renouveler le contrat de chenil service pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il pourra être renouvelé trois fois par reconduction tacite et par période de douze mois sans que toutefois sa durée totale n'excède 4 ans,

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de renouveler le contrat avec CHENIL SERVICE (groupe sacpa)
- Prend note du tarif et de sa révision (article 11 du contrat)
- Donne tout pouvoir au maire pour signer le contrat

2021-0038) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Maire expose au conseil municipal, le projet de système de vidéoprotection pour l'ensemble des habitants dans le cadre de la protection des biens et des personnes et de lutter contre le vandalisme.

Il présente le dossier technique de vidéoprotection établi par le référent sécurité de la Gendarmerie.

Il présente les devis établis pour la réalisation de ce projet par les entreprises Eiffage, Ineos et Cotel.

Il informe que ces travaux peuvent faire l'objet de subventions au titre de la Région, de la DETR et du FIPD.

Le conseil après en avoir délibéré

- Accepte de lancer ce projet pour un montant de 21000 euros HT
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la Région Grand Est, de la préfecture et de tout organisme susceptible de subventionner ce projet.
- A inscrire au budget primitif 2022 en investissement cette dépense.

2021-0039) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

REGLEMENT JARDINS COMMUNAUX RUE DES PAQUIS - PAQUIS DES OIES- PAQUIS DE TREMELOUZE

Le maire propose de fixer un règlement pour la location des parcelles communales, il propose de fixer un prix de location à 15€ pour une durée de 5 ans soit 3€/an, la perception ne pouvant procéder à un recouvrement en dessous de 15€

il propose de scinder les 2 parcelles inoccupées sur les pâquis en 8 lots de jardin dit sociaux de plus petites superficies implantés sur les pâquis des oies et pâquis de tremelouze

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte le règlement ci-joint qui s'applique à chaque parcelle (jardin ou verger) mis à disposition des habitants du village

Fixe le montant de 15€ pour une durée de 5 ans soit 3€/an, payable d'avance

Le maire
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le **lundi 13 décembre 2021 à 20h30** dans la salle du conseil municipal

Ordre du jour :

1. Renouvellement contrat chenil service-groupe scapa
2. Vidéo protection - demande de subvention
3. Règlement jardins communaux rue des Paquis (oies et tremelouze)
4. Vente de terrain – **ajournée**
5. Questions diverses